100

Lu au comité le 20e mai 1766

M.M. de la martiniere et andouillé ont lu le memoire n°. 10, et quoyque je leur ~~aye~~ ecrit les motifs de la decision que l'academie me sembloit devoir prendre; ils ne croyent pas que ce memoire merite le double prix proposé cette année.

repeter ces motifs

M. de la martiniere en me remettant le memoire a ecouté mes raisons, et nous les avons beaucoup discuté. il ne m'a pas paru raisonnable de proposer un prix triple pour une autre année. et en disant simplement que le memoire resté seul parmi 26 ne paroit pas meriter cent pistoles, on n'attaque ni le fonds, ni la forme du memoire.

M. le president est tres convaincu de l'entiere liberté que l'Academie a de decider comme elle le jugera à propos sur ce point. ~~et~~ j'ay imaginé un moyen qui peut tout concilier, et satisfaire à la fois l'academie, [illegible] nos chirurgiens le public, l'auteur du memoire n°. 10, les auteurs memes exclus du prix, et laisser un monument de notre zele pour le progrès de l'art et de notre equité dans nos jugemens.

ce seroit d'accorder une medaille au memoire ~~je demande la permission de supposer~~ n°. 10 et d'en reserve[r] la seconde ~~le jugement, qui [illegible]~~

vous deliberés à l'instant, messieurs, sur cette proposition, mais je vous prie d'entendre par le projet d'un nouveau programme de quelle manière ce jugement si vous l'adoptés me paroitroit devoir etre presenté au public.

L'Academie Royale de chirurgie avoit proposé en 1760 pour le prix de l'année 1761, le sujet suivant... Etablir la théorie des contrecoups dans les lésions de la tête, et les consequences pratiques qu'on peut en tirer.

Elle reçut 19 memoires. celuy qui avoit pour devise ces mots, discipulus est prioris posterior dies, réunit les suffrages de l'Academie, par la solidité des principes et la clarté de leur exposition. on crut neanmoins pouvoir desirer un travail plus etendu, et l'on se determina à proposer pour cette année 1766, le même sujet avec promesse d'un prix double. l'academie a au lieu d'être ~~satisfaitte~~ contente des nouveaux efforts que l'emulation a fait faire. ~~on~~ luy a envoyé 26 memoires, parmi lesquels se retrouve la dissertation qui avoit fixé l'attention de en 1761; et ~~le~~ ~~corps~~ le comité des commissaires auxquels l'examen des memoires est confié a jugé que cette piece etoit ~~la~~ meilleure que ~~des~~ ~~de~~ celles qui ont eté presentées. un memoire

qui a merité deux fois la preference sur tant
de productions rivales, a paru digne d'eloges et
de recompense : mais l'auteur n'y a fait aucun
changement, et l'academie n'avoit pris le parti de
remettre la question à une autre année que
dans l'esperance d'avoir un ouvrage plus detaillé.
Le meme desir subsiste donc encore. l'auteur
du memoire a satisfait les maitres de l'art; ~~mais~~
comme les ouvrages que l'academie admet ~~sont~~
~~destinés a~~ doivent etre rendus publics, et qu'ils ~~doivent~~ sont destinés à
~~servir~~ à l'instruction des Eleves, on souhaiteroit
en leur faveur, qu'un sujet aussi interessant fut
autant approfondi qu'il peut l'etre, que les
consequences pratiques fussent plus detaillées, et que
les faits surtout qui servent d'arguments pour prouver
l'existence des contrecoups, et les ~~diff~~ differentes especes de
lesions produittes par cette cause, fussent ~~considerés~~ presentés
sous l'aspect ~~des moyens~~ le plus propre de faire ~~connoitre~~ discerner
le lieu precis de la lesion, et à diriger les
moyens curatifs; enfin on desireroit que la
lumiere sortit du sein de l'experience de maniere
à dissiper, autant qu'il est possible les nuages
qui ont fait regarder avec raison ce genre de
lesion comme un des cas des plus malheureux
par la difficulté d'administrer les secours que
l'art donne souvent avec fruit dans les occasions
que la nature des ~~[illegible]~~ desordres rend plus
pressantes.
en consequence l'Academie ~~en~~ ~~remettant~~
de nouveau la question ne proposera qu'un point

Le prix triple |||

simple |||||||||||||||||||||

accepté

simple ; croyant devoir accorder une medaille de 400 francs au travail de l'auteur qui avoit concouru en 1761, et qui n'a ~~rien ajouté à sa~~ fait aucun changement disertation en la representant pour 1766.

après la decision

deux objets de deliberation. Le premier si l'academie profitera de cette reduction ; ou si elle invitera par un programme particulier à travailler sur cette matiere, de façon que l'année prochaine elle auroit deux prix à distribuer, sur deux matieres differentes.

bien faire entendre la proposition, que je crois qu'il est honnete d'accepter.

second objet de deliberation

Le changement de la proposition.

La lettre de M.r philippe

comment il faut la tourner.